

2 décembre 2003

**03.163**  
ad 03.037

## **Postulat du groupe radical**

### **Structurer les réformes – réformer les structures (Acte I)**

L'Etat de Neuchâtel souffre d'un déficit structurel ainsi que le démontre la répétition des déficits depuis vingt ans, même lors des exercices suivant la reprise économique. Il est donc important et urgent d'entreprendre un certain nombre de réformes en profondeur et de créer un certain nombre de synergies entre les différentes autorités (autres cantons, communes).

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier avec les partenaires concernés les réformes suivantes:

- instauration d'une "planification sociale" permettant de créer des synergies entre les différents établissements spécialisés du canton, d'uniformiser les centres des dépenses et de rationaliser les tâches;
- révision des critères d'attribution des subsides de réduction des primes d'assurance-maladie en vue d'une attribution plus ciblée.

*Signataires:* D. Cottier, E. Berthet, B. Zumsteg, D.G. Rossier, F. Loeffel, W. Haag, J.-B. Wälti, R. Tanner, G. Pavillon, R. Comte, M. Desaulles-Bovay, A. Gerber, J. Tschanz, B. Keller, M.-L. Béguin, C. Schallenberger, R. Debély, M. Grossmann, W. Geiser et Y. Morel.